

lundi 31 juillet 2006



Patrick LEGRAND
10 résidence des lauriers
59160 LOMME
06 16 49 19 48
patlegrand@wanadoo.fr

à

Mme Jeannine MARQUAILLE
Vice-présidente Transports et infrastructures
Du conseil régional Nord-Pas de Calais

Objet : demande de RDV à propos
Schéma régional des transports
Aéroport de Lesquin

Madame,

Nous avons lu avec intérêt le projet de schéma régional des transports.

Nous souhaiterions vous rencontrer pour vous exposer un certain nombre d'informations et d'arguments concernant le transport aérien régional en général et l'aéroport de Lesquin en particulier.

La place réservée à l'aéroport de Lesquin dans ce document est minime au point de décevoir certains des espoirs qu'une gestion régionale a suscités. Nous souhaitons insister sur les points suivants afin de donner enfin sa place, dans l'Eurorégion, à cet outil indispensable :

- 1) **L'aéroport** est bien entretenu et peut accueillir deux fois plus de passagers sans investissements lourds. Il est donc sous-utilisé, tant au niveau de la capacité aérogare que du nombre de mouvements d'aéronefs.
- 2) **L'aéroport ne répond que partiellement au besoin des habitants de la région.** En effet, nombreux sont nos concitoyens contraints d'aller embarquer à Charleroi, Beauvais ou Bruxelles pour des destinations tout à fait viables au départ de Lesquin, générant ainsi une délocalisation de l'emploi régional.
- 3) En effet, **l'aéroport est source d'emplois.** Avec un million de passagers, il génère 1000 emplois directs et 3000 induits. Atteindre les deux millions de passagers, c'est créer environ 4000¹ emplois ! De ce fait, lire page 27 paragraphe II.3.3, dans les enjeux, que le schéma propose d' "améliorer l'accessibilité aux aéroports voisins qui offrent une plus large palette de liaisons" nous

¹ Ce ratio de 1000 passagers produisant un emploi direct et 3 induits se constate sur tous les aéroports.

a choqué. Pourquoi favoriser l'emploi hors de la région ? Pourquoi cautionner de longs trajets en voitures ?

- 4) **Les nuisances sonores sont largement prises en comptes.** Les mesures prises pour les limiter sont plus fortes que sur d'autres plates-formes comme Marseille ou Lyon, qui ont pourtant bien plus de trafic et où le bassin de population touché par le bruit est beaucoup plus vaste. Lors de la dernière commission consultative de l'environnement, le 27 juin 2006, les associations de riverains et les communes limitrophes n'ont exprimé aucune demande supplémentaire auprès du préfet.

Nous souhaiterions également débattre avec vous de propositions concrètes de développement et vous proposer quelques amendements au schéma régional des transports.

La région peut-elle nommer un chargé de mission du suivi du développement de l'aéroport ?

Pourrait-on envisager un partenariat inter-régional pour soutenir une liaison aérienne ?

Ou un partenariat avec une compagnie aérienne sur un paquet de liaisons avec un cahier des charges environnemental (horaire, type d'appareil) et social (refuser le dumping social) ?

Comment la région va-t-elle œuvrer concrètement pour développer l'aéroport de Lesquin ?

Les personnels de la CCILM travaillant sur l'aéroport sont inquiets pour leur avenir. Quelles garanties la région peut-elle leur apporter ?

Nous nous permettons de vous contacter fin août/début septembre pour une prise de rendez-vous.

Veillez agréer, madame la vice-présidente, l'expression de nos salutations distinguées.

